

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2014

Présents : Mr Butin, Mr Barateau, Mr Jeandidier, Mme Saunders, Mr Vinck, Mr Maniette, Mme Audureau, Mr Clément, Mme Jacquot, Mr Robert, Mr Gérard, Mme Bernard, Mme KlesQuignon, Mr De Zan

Absents : Mr Druet

Procurations : Mr Druet à Mr Butin

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

« Election et nomination des membres de la Régie Municipale de Télédistribution »

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire

- Sur proposition de Monsieur le Maire,
- Vu les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007,
- Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délègue une partie de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat dans le but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de donner au Maire délégation pour :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dans la limite de 20 000 € hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes
 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
 - intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

2. Election des membres des Commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu les délégués suivants, à l'unanimité,

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	RAPPORTEUR
Finances	Claude JEANDIDIER Thierry BARATEAU Michel VINCK Claude SAUNDERS Jean-François DRUET Christophe GERARD Xavier CLEMENT Christophe ROBERT Sandrine JACQUOT		Claude JEANDIDIER
Travaux et Urbanisme	Thierry BARATEAU Claude JEANDIDIER Michel VINCK Xavier CLEMENT Rémi MANIETTE Christophe GERARD Jean-François DRUET Aldo DE ZAN Florence AUDUREAU		Claude JEANDIDIER
Appels d'Offres	Thierry BARATEAU Christophe ROBERT Xavier CLEMENT	Claude JEANDIDIER Aldo DE ZAN Christophe GERARD	Claude JEANDIDIER
Bois et Environnement	Thierry BARATEAU Claude JEANDIDIER Jean-François DRUET Christophe ROBERT Rémi MANIETTE Christophe GERARD Aline BERNARD Xavier CLEMENT		Thierry BARATEAU
Sport Affaires culturelles Lien social Jeunesse	Claude SAUNDERS Sandrine JACQUOT Florence KLES QUIGNON Florence AUDUREAU Rémi MANIETTE		Claude SAUNDERS
Bélier Meulson (périscolaire)	Thierry BARATEAU Claude SAUNDERS Michel VINCK Florence KLES QUIGNON		Thierry BARATEAU
Comité des Fêtes	Thierry BARATEAU Claude SAUNDERS		

Information Affaires générales Communication	Michel VINCK Jean-François DRUET Florence AUDUREAU Xavier CLEMENT Florence KLES QUIGNON Rémi MANIETTE		Michel VINCK
Cimetière Affaires locales Entretien courant	Claude JEANDIDIER Thierry BARATEAU		Claude JEANDIDIER
Sécurité	Claude JEANDIDIER Michel VINCK Aldo DE ZAN Xavier CLEMENT		Claude JEANDIDIER

3. Election des membres du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a élu 5 membres du Conseil Municipal délégués au CCAS de Maron :

Mr BARATEAU Thierry
Mr JEANDIDIER Claude
Mme SAUNDERS Claude
Mme JACQUOT Sandrine
Mme KLES QUIGNON Florence

4. Election et nomination des membres de la Régie Municipale de Télédistribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ élit les membres du Conseil Municipal délégués à la Régie Municipale de Télédistribution de Maron :

- Michel VINCK
- Aldo DE ZAN
- Christophe GERARD
- Aline BERNARD
- Xavier CLEMENT
- Jean-François DRUET

➤ nomme les membres extérieurs au Conseil Municipal qui feront également partie du Conseil d'Administration de la Régie :

- Edmond GARBO
- Martine GARBO
- Alexandre SIMON

5. Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a désigné le correspondant défense : Mr BUTIN Jean-Marie

Le Maire
Jean-Marie BUTIN

